

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil intergouvernemental pour le programme Information pour tous

Neuvième réunion du Bureau

Maison de l'UNESCO, Paris, Bâtiment Bonvin, Salle XIV, 14-16 septembre 2005

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Le but de ce document est d'informer les membres du Bureau sur la participation de l'UNESCO dans le processus de mise en oeuvre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Il soumet le document 33 C/41 lié au point de l'ordre du jour 5.7 " l'UNESCO et le Sommet mondial sur la société de l'information" aux membres du Bureau pour information.



Point 5.7 de l'ordre du jour provisoire

L'UNESCO ET LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

PRÉSENTATION

Source : Point proposé par le Directeur général.

Contexte : Conformément à la résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'est tenue à Genève (Suisse) du 10 au 12 décembre 2003. La deuxième phase du Sommet se tiendra à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005.

L'objet de ce document est de rendre compte de la participation de l'UNESCO au processus amorcé par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et d'obtenir des États membres qu'ils soutiennent les efforts que l'UNESCO continue de déployer pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI.

Il s'agit également de donner au Directeur général un mandat pour la participation de l'UNESCO dans les mécanismes de mise en œuvre post-Sommet, notamment, selon que de besoin, en ce qui concerne la gouvernance de l'Internet dans ses domaines de compétence, ainsi que pour l'élaboration de tout mécanisme de coordination visant à mobiliser partenaires et ressources.

Décision requise : Paragraphe 22.

A. Contexte

1. Dans sa résolution 56/183, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)¹ en deux phases (à Genève, en Suisse, du 10 au 12 décembre 2003, puis à Tunis, en Tunisie, du 16 au 18 novembre 2005) et a assigné un rôle prépondérant à l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans l'organisation du Sommet. Bien que le processus du SMSI implique les gouvernements au plus haut niveau, il fait également appel à l'ensemble des organismes des Nations Unies concernés ainsi qu'à d'autres organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, à la société civile et aux médias, le but étant d'y associer une multiplicité de parties prenantes.

2. Chacune des phases du Sommet marque l'aboutissement de nombreux mois de préparation. Cette préparation prend la forme de consultations et de négociations entre les États membres, les experts de l'Organisation des Nations Unies, le secteur privé et des représentants d'organisations non gouvernementales, qui passent en revue une quantité considérable d'informations et partagent leurs expériences diverses et variées sur des questions liées à la société de l'information.

B. Les principes de l'UNESCO pour le SMSI

3. L'UNESCO s'est impliquée dans le SMSI de façon créative, cohérente et constructive. Son apport spécifique a été l'élaboration de la notion de construction de sociétés du savoir, un processus qui repose sur quatre principes fondamentaux : liberté d'expression, éducation de qualité pour tous, accès universel à l'information et à la connaissance, respect de la diversité culturelle et linguistique.

4. Pour l'UNESCO, parler d'une société de l'information unique et mondiale pour décrire les tendances actuelles et définir l'avenir souhaitable ne permet pas de prendre en compte tout le potentiel que représente la révolution de l'information et de la communication pour le développement humain. En revanche, la notion de « sociétés du savoir » met l'accent sur la pluralité et l'ouverture plutôt que sur l'uniformité à l'échelle planétaire. Elle part du constat que les nouvelles technologies offrent des possibilités remarquables pour promouvoir le développement. Avec ces messages, l'UNESCO a contribué à élargir la problématique du Sommet et à la mettre davantage en résonance avec les préoccupations de tous les États membres.

5. L'une des contributions importantes de l'UNESCO au débat d'idées qui a lieu dans le cadre du processus du SMSI sera le Rapport mondial sur la construction de sociétés du savoir, qui remplacera la « fracture numérique » dans le contexte plus large de la « fracture du savoir », particulièrement évidente dans le clivage Nord-Sud. Le Rapport mondial devrait renforcer les capacités de « veille » intellectuelle, stratégique et éthique de la communauté internationale.

6. L'action que mène l'UNESCO pour sensibiliser à la nécessité de construire des sociétés du savoir a été approuvée par les participants à la Table ronde ministérielle « Vers des sociétés du savoir » (qui s'est tenue à Paris en octobre 2003 en marge de la 32^e session de la Conférence générale) et par les participants au Colloque de haut niveau sur le thème « Construire des sociétés du savoir - De la vision à l'action » qui a eu lieu en décembre 2003 à Genève. De plus, les thèses qu'elle défend ont été dûment prises en compte dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés au Sommet de Genève.

¹ <http://www.wsis.org>

C. Mise en œuvre du Plan d'action du SMSI

7. À l'issue de la première phase du Sommet, l'UNESCO est rapidement passée à l'action en soulignant combien il importait d'aller au-delà du débat mondial sur la Déclaration de principes pour appliquer les grandes orientations du Plan d'action du SMSI et concrétiser ainsi les principes qu'elle défend quant à la façon de construire des sociétés du savoir. Plus de la moitié des 150 actions listées dans le Plan d'action relèvent du domaine de compétence de l'UNESCO, en particulier celles qui ont trait à l'accès à l'information et au savoir, au développement des capacités, aux applications des TIC telles que le cyberapprentissage et la cyberscience, à la diversité et à l'identité culturelles, à la diversité linguistique et aux contenus locaux, aux médias et à la dimension éthique de la société de l'information. Le Répertoire UNESCO des actions pour le SMSI² recense ces activités.

8. Le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) prévoit de poursuivre la mise en œuvre des résultats du Sommet de Genève tout en anticipant les résultats probables du Sommet de Tunis.

D. Réunions thématiques de l'UNESCO pour le SMSI

9. Outre les actions menées au titre de ses programmes, l'UNESCO a organisé de février à mai 2005 quatre réunions dites « réunions thématiques », s'inscrivant dans le processus du SMSI³ :

- (a) La première réunion, consacrée à « La liberté d'expression dans le cyberspace », s'est tenue les 3 et 4 février au Siège de l'UNESCO à Paris. Elle a porté sur les défis et les possibilités dont la liberté d'expression, droit fondamental de l'être humain, est porteuse dans le cadre du réseau numérique mondial. Les participants ont estimé que l'Internet devrait bénéficier des mêmes libertés que la presse et l'audiovisuel. Ils ont mis en garde contre l'instauration de dispositifs réglementant la circulation des informations dans le cyberspace, en soulignant que le fonctionnement de l'Internet devrait être fondé sur l'ensemble des droits de l'homme et qu'il est de la responsabilité de tous les États de respecter et de défendre ces droits lorsqu'il s'agit de les appliquer au cyberspace.
- (b) La deuxième réunion, sur le thème « Le multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace » a été organisée par l'UNESCO en coopération avec l'Académie africaine des langues (ACALAN) à Bamako (Mali) les 6 et 7 mai. Elle a notamment débouché sur ce constat sans ambiguïté : un cyberspace véritablement multilingue ne peut plus être dominé par quelques langues « mondialement répandues » mais doit réellement prendre en compte l'existence des langues moins utilisées. Même si les cadres mis en place au niveau national pour la formulation des politiques et des programmes revêtent une grande importance, le niveau local est essentiel car l'édification de sociétés du savoir plurielles et intégratrices est en grande partie un processus qui doit partir de la base.
- (c) La troisième réunion, sur « Les TIC pour la formation au service du développement : les facteurs clés de réussite », s'est déroulée au Siège de l'UNESCO du 11 au 13 mai. Organisée par l'UNESCO en coopération avec le Club de Rome, elle a examiné comment utiliser au mieux les ressources, les énergies et la détermination existantes pour réagir plus rapidement et trouver des solutions durables aux problèmes que rencontrent les pays en développement concernant l'utilisation des TIC pour le

² <http://www.unesco.org/wsisdirectory>

³ http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1657&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

développement des capacités, en particulier dans le domaine de l'éducation non formelle.

- (d) La quatrième réunion, portant sur « La diversité culturelle dans les sociétés du savoir », qui s'est tenue du 17 au 19 mai à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), s'inscrivait dans le cadre de la conférence « L'UNESCO entre les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information » organisée par les autorités de la Fédération de Russie et le Comité national russe pour le programme Information pour tous. Elle a examiné comment les TIC pouvaient contribuer à promouvoir la diversité culturelle et les perspectives que cela ouvrait pour le développement et l'autonomisation socioéconomiques.

10. Lors de ces quatre réunions, les principes fondamentaux qui, selon l'UNESCO, doivent régir l'édification de sociétés du savoir ont été entérinés et le rôle que joue l'Organisation pour ce qui est de faciliter les activités ou les mécanismes de mise en œuvre du SMSI a été souligné. L'UNESCO a saisi l'occasion pour plaider en faveur d'une approche associant une multiplicité de partenaires à la phase de mise en œuvre et pour proposer des actions concrètes dans ses domaines de compétence. Les rapports de ces réunions seront pris en compte dans le processus du SMSI et leurs conclusions guideront les stratégies et les activités que l'UNESCO mettra en œuvre à l'avenir, en particulier dans le cadre du document 33 C/5.

11. L'UNESCO a également pris part à toute une série d'autres manifestations qui ont enrichi le débat poursuivi en marge du processus du SMSI⁴.

E. L'UNESCO pendant le SMSI à Tunis

12. L'UNESCO prendra une part active au Sommet de Tunis, en novembre 2005, en particulier à travers les efforts déployés pour organiser les trois manifestations ci-après, qui se dérouleront en parallèle et seront axées sur les « sociétés du savoir », notion prônée par l'UNESCO :

- (a) Une table ronde de haut niveau sur « Le savoir au service du développement ». S'appuyant sur les consultations thématiques de ces derniers mois et sur le Rapport mondial, cette table ronde, qui réunira des politiques et des dirigeants, visera à mettre en exergue les idées et principes fondamentaux que l'UNESCO entend promouvoir afin que l'information et le savoir utiles pour le développement humain soient plus largement accessibles et mis à profit par tous.

⁴ Par exemple : « Rôle et place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les États arabes », réunion organisée par le Ministère marocain de l'information à l'initiative du Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM) et de l'Office fédéral suisse de la communication, du 22 au 24 novembre 2005, à Marrakech (Maroc) ; « Internet, droits de l'homme et culture », réunion organisée par la Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO les 4 et 5 février 2005, à Oegstgeest (Pays-Bas) ; Réunion consultative sur le processus du SMSI en Amérique latine et aux Caraïbes, organisée par le Gouvernement équatorien, l'UNESCO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) du 4 au 6 mai 2005 à Quito (Équateur) ; « Société de littérature virtuelle », réunion organisée par l'UNESCO et le Centre finlandais d'information sur la littérature (FILI) les 20 et 21 mai 2005, à Helsinki (Finlande) ; « Les TIC et la créativité », Conférence organisée par le Gouvernement autrichien à titre de contribution au SMSI les 2 et 3 juin 2005, à Vienne (Autriche).

- (b) Une table ronde sur « Le rôle de l'UNESCO dans la construction de sociétés du savoir à travers le Programme UNITWIN et chaires UNESCO ». Les participants passeront en revue les initiatives de mise en place, aux niveaux national, régional et international de chaires et de réseaux UNESCO dans le domaine des TIC et examineront comment ce mécanisme peut contribuer à réduire les disparités qui existent en matière d'information et de savoir.
- (c) Un atelier sur les TIC au service des personnes handicapées. Cet atelier portera sur les politiques visant à promouvoir l'accessibilité au monde numérique, en particulier dans les pays en développement, et sur les moyens d'améliorer l'accès au cyberspace pour les personnes handicapées.

13. Comme elle l'avait fait lors du Sommet de Genève, l'UNESCO présentera une exposition qui servira de centre d'information sur ses activités en rapport avec les objectifs du SMSI et offrira un point de rencontre à tous les participants au Sommet.

F. Mise en œuvre et suivi des résultats du SMSI

14. Il n'existe pour l'instant aucun consensus définitif sur le processus ou les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats du SMSI. Ce processus devrait s'inspirer de la résolution 57/270 des Nations Unies intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social ». Étant donné que les questions relatives à la société de l'information ne sont l'apanage ni du système des Nations Unies ni d'aucun autre acteur de la communauté internationale, le processus de mise en œuvre doit permettre l'intervention d'une multiplicité de partenaires dans la transparence et sans bureaucratie. Bien que la responsabilité de cette mise en œuvre se situe principalement au niveau national, il existe toutes sortes de possibilités pour accroître l'efficacité et l'efficience des efforts considérables qui sont déployés, en améliorant la coordination et en renforçant la coopération, en poursuivant la mobilisation et en maintenant l'impulsion donnée par le SMSI.

15. Dans ces conditions, il a été proposé que la coordination de la mise en œuvre soit structurée en se fondant sur les grandes orientations du Plan d'action. Pour chaque grande orientation (regroupant ou non plusieurs actions), une équipe multipartenaires serait mise en place, qui serait constituée d'acteurs clés prêts à travailler ensemble pour faciliter la coopération et la cohérence de la mise en œuvre. Cette équipe, dont les membres seraient cooptés, devrait être ouverte à la société civile et au secteur privé.

16. L'UNESCO se tient prête à assumer le rôle de facilitateur pour les grandes orientations suivantes, qui entrent dans le cadre de son mandat et dans ses domaines de compétence :

- C3. Accès à l'information et au savoir
- C4. Renforcement des capacités
- C7. Cyber-apprentissage et cyber-science (dans la grande orientation intitulée « Applications des TIC »)
- C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux
- C9. Médias
- C10. Dimensions éthiques de la société de l'information.

17. L'UNESCO et l'UIT sont des acteurs clés dans le processus du SMSI. Le mandat et l'expertise de l'UIT se situent dans le domaine des infrastructures de télécommunication, tandis que ceux de l'UNESCO se situent dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication, de l'accessibilité, des médias et de l'éthique. Ces domaines revêtant une importance primordiale pour la réalisation des objectifs du SMSI, il est logique que l'UNESCO et l'UIT assument un rôle prépondérant dans la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI au niveau des grandes orientations.

18. L'UNESCO est également prête à partager avec l'UIT la responsabilité de superviser le processus ou les mécanismes de coordination des équipes multipartenaires chargées des grandes orientations. Il s'agirait de rassembler et d'échanger les informations, de dresser des bilans d'ensemble, de faciliter les réexamens éventuels et de limiter les activités qui font double emploi. Le dispositif ne fonctionnerait pas sur un mode prescriptif mais transmettrait les observations résultant de la mise en œuvre aux instances compétentes chargées de l'examen des politiques.

19. Au niveau interinstitutions, la coordination entre chefs des organisations internationales devrait être renforcée afin d'assurer la mise en œuvre intégrée et coordonnée des résultats du SMSI par le système des Nations Unies. Un mécanisme interorganisations propre à favoriser la coordination et la coopération - par exemple un comité ou un réseau chapeauté par une ou deux organisations chefs de file qui en assureraient la présidence ou joueraient un rôle de maître d'œuvre - devrait être mis en place sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS). L'UNESCO et l'UIT seraient prêtes à assumer conjointement ce rôle d'organisations chefs de file dans le cadre du CCS.

G. Gouvernance de l'Internet et mécanismes financiers

20. Plusieurs thèmes abordés par le Sommet mondial, tels que la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers, sont d'une grande importance pour l'UNESCO, qui suit donc les débats sur ces questions avec grand intérêt. Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet⁵, dont le rapport a été publié en juillet 2005, s'est prononcé résolument en faveur d'une approche ouverte, transparente et intégratrice faisant écho aux principes d'ouverture, de libre circulation de l'information et de liberté d'expression que n'a cessé de défendre l'UNESCO.

21. En ce qui concerne les mécanismes financiers, l'UNESCO a pris note du rapport de l'Équipe spéciale sur les mécanismes financiers publié en janvier 2005. Ce rapport examine les multiples mécanismes de financement des TIC au service du développement en notant qu'il y a parfois un décalage entre les besoins et les fonds disponibles. Le Directeur général a approuvé la recommandation figurant dans ce rapport selon laquelle il est nécessaire d'améliorer la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle en matière de programmes de financement, du côté des donateurs comme de celui des bénéficiaires.

⁵ <http://www.wgig.org>

22. À la lumière des informations contenues dans le présent document, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

La Conférence générale,

Rappelant les décisions 166 EX/3.5.1 et 170 EX/4.1, paragraphe 94,

Réaffirmant son soutien à la notion d'édification de sociétés du savoir et aux quatre principes fondamentaux qui la sous-tendent, à savoir : liberté d'expression ; éducation de qualité pour tous ; accès universel à l'information et à la connaissance ; respect de la diversité culturelle et linguistique,

1. Félicite le Directeur général d'avoir agi sans retard pour mettre en œuvre les volets du Plan d'action du SMSI relevant de la compétence de l'UNESCO et d'avoir organisé les quatre réunions thématiques pour le SMSI ;
2. Prie le Directeur général de continuer à planifier les activités prévues dans le document 33 C/5, au titre de tous les grands programmes, en tenant compte, le cas échéant, du Plan d'action du SMSI et des conclusions des réunions thématiques de l'UNESCO pour le SMSI ;
3. Engage le Directeur général à conférer une grande visibilité à l'action de l'UNESCO et aux principes qui l'animent lors du Sommet qui se tiendra à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005 en organisant des manifestations en marge du Sommet et une exposition ;
4. Prie le Directeur général de veiller à ce que le Rapport mondial sur la construction de sociétés du savoir reçoive une large diffusion lors du Sommet de Tunis ;
5. Encourage le Directeur général à continuer d'associer étroitement les organisations non gouvernementales et la société civile au processus du SMSI ;
6. Souscrit aux principes de l'ouverture, de l'importance de la libre circulation de l'information et de la liberté d'expression qui sont les fondements de tout mécanisme de gouvernance de l'Internet ;
7. Appuie l'appel que l'Équipe spéciale sur les mécanismes financiers a lancé en faveur d'une coordination intersectorielle et interinstitutionnelle plus poussée en matière de programmes de financement, de la part des donateurs aussi bien que des bénéficiaires ;
8. Approuve l'approche du Directeur général concernant la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI, en soulignant en particulier :
 - (a) le mandat confié à l'UNESCO et la compétence dont elle dispose pour faciliter la mise en œuvre des grandes orientations : « Accès à l'information et au savoir » ; « Renforcement des capacités » ; « Cyber-apprentissage et cyber-science (au titre des « Applications des TIC ») » ; « Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux » ; « Médias » et « Dimensions éthiques de la société de l'information » ;

- (b) le rôle prépondérant dévolu à l'UNESCO et à l'UIT dans la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI, tant au niveau des grandes orientations que, le cas échéant, dans tout mécanisme ou processus global de coordination et/ou au niveau interinstitutions au sein du système des Nations Unies ;
9. Prie le Directeur général de lui présenter à sa 34^e session, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet et sur l'action de l'UNESCO dans ce domaine.